



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 2024 / 700 / AG 45

ARRÊTÉ DU MAIRE
DONNANT DÉLÉGATION
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A
MADAME ANNE-LYSE GREUZAT
ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Ville de Thorigny-sur-Marne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses Adjoints en date du 05 juillet 2020,

VU la délibération du 25 mai 2023 élisant Madame Anne-Lyse GREUZAT Adjointe au Maire,

VU l'arrêté 2023 / 476 / AG34 du 30 juin 2023 lui donnant délégation,

CONSIDÉRANT qu'il convient de revoir la répartition des délégations

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Anne-Lyse GREUZAT, Adjointe au Maire, pour les affaires de la Commune ayant trait à l'Aménagement, l'Habitat, et le Cadre de vie. Elle prendra notamment appui pour ce faire sur les services du Pôles Technique, Aménagement et Urbanisme. Madame Anne-Lyse GREUZAT est autorisée à représenter Monsieur DA SILVA, dans les instances et les réunions en lien avec sa délégation

ARTICLE 2 : Madame Anne-Lyse GREUZAT est autorisée à signer toutes pièces en rapport avec sa délégation ayant trait à l'Aménagement, l'Habitat, et le Cadre de vie, notamment :

- Etude, suivi, élaboration des dossiers relatifs à sa délégation, notamment le cadre de vie, la nature, la biodiversité, politiques du logement et de l'habitat dans la délivrance des permis et des opérations d'aménagement et de développement du territoire...
- tous actes relatifs à sa délégation, tels que les arrêtés et bons de commande, les courriers, les pièces afférentes aux conventions et contrats,

ARTICLE 3 : La présente délégation étant consentie par Monsieur le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
- Monsieur le Trésorier Principal
- Madame Anne-Lyse GREUZAT

FAIT A THORIGNY-SUR-MARNE LE 30/10/2024,

CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU
DE SA PUBLICATION ET DE SON DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 30/10/2024

LE MAIRE

Manuel DA SILVA,

Le Maire,
Manuel DA SILVA,

